

C-649

Second Session, Forty-first Parliament,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-649

An Act to establish the Canadian Optimist Movement
Awareness Day

FIRST READING, DECEMBER 11, 2014

MS. QUACH

C-649

Deuxième session, quarante et unième législature,
62-63 Elizabeth II, 2013-2014

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

PROJET DE LOI C-649

Loi instituant la Journée canadienne de sensibilisation au
mouvement des Optimistes

PREMIÈRE LECTURE LE 11 DÉCEMBRE 2014

M^{ME} QUACH

SUMMARY

This enactment designates the first Thursday in February in each and every year as “Canadian Optimist Movement Awareness Day”.

SOMMAIRE

Le texte a pour objet de désigner le premier jeudi de février comme « Journée canadienne de sensibilisation au mouvement des Optimistes ».

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-649

PROJET DE LOI C-649

An Act to establish the Canadian Optimist
Movement Awareness Day

Loi instituant la Journée canadienne de sensi-
bilisation au mouvement des Optimistes

Preamble

Whereas Optimist clubs have existed throughout Canada since 1924 and have played an important role in the country's social history;

Whereas Canada today has over 630 Optimist clubs, whose 15,940 members take part in activities that allow them to help an average of 80 young people in each locality;

Whereas it is important to support young people, and Optimist clubs have a positive social, economic and cultural effect on their life;

Whereas the Optimist movement allows young Canadians to flourish and reach their full potential by adopting optimism as a philosophy of life;

And whereas it is important to make Canadians aware of the Optimist movement so that they become a part of it and so that all Canadian communities can benefit from the advantages it offers;

Now, therefore, Her Majesty, with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows:

SHORT TITLE

Short title

1. This Act may be cited as the *Canadian Optimist Movement Awareness Day Act*.

Attendu :

que les clubs Optimistes existent depuis 1924 partout au Canada et qu'ils ont joué un rôle important dans l'histoire sociale du pays;

que le Canada compte aujourd'hui plus de 630 clubs Optimistes, dont les 15 940 membres prennent part à des activités qui leur permettent d'aider en moyenne 80 jeunes dans chaque localité;

qu'il est important d'appuyer les jeunes et 10 que les clubs Optimistes ont des répercussions positives sur leur vie, tant sur les plans social et économique que culturel;

que le mouvement des Optimistes permet à la jeunesse canadienne de s'épanouir et d'ex- 15 ploiter son plein potentiel en adoptant l'optimisme comme philosophie de vie;

qu'il est important de sensibiliser les Canadiens au mouvement des Optimistes afin qu'ils se joignent à celui-ci et que toutes les 20 collectivités canadiennes puissent bénéficier des avantages qu'il offre,

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte : 25

TITRE ABRÉGÉ

Préambule

Titre abrégé

1. *Loi sur la Journée canadienne de sensibilisation au mouvement des Optimistes.*

CANADIAN OPTIMIST MOVEMENT
AWARENESS DAY

JOURNÉE CANADIENNE DE
SENSIBILISATION AU MOUVEMENT DES
OPTIMISTES

Canadian
Optimist
Movement
Awareness Day

2. Throughout Canada, in each and every year, the first Thursday in February is to be known as “Canadian Optimist Movement Awareness Day”.

Not a legal
holiday

3. For greater certainty, Canadian Optimist Movement Awareness Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

Journée
canadienne de
sensibilisation au
mouvement des
Optimistes

2. Le premier jeudi de février est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée canadienne de sensibilisation au mouvement des Optimistes ».

5 Statut

3. Il est entendu que la Journée canadienne de sensibilisation au mouvement des Optimistes n’est pas une fête légale ni un jour non juridique.